



Obligation pass sanitaire

Par **FDd**, le **13/08/2021** à **15:46**

Bonjour et grand merci de votre aide !

Comme beaucoup je viens de recevoir un mail de mon employeur me poussant fortement à me faire vacciner, avec pour date butoir le 30 août.

Je fais la photo d'arrivée et la vidéo sur les hippodromes, mon statut est celui de vacataire ce qui est loin d'être légal(nous devrions être salariés !).

Quels documents pourrais je présenter pour éviter la vaccination... (*suite modérée...*)

Tous mes remerciements,

Cordialement,

Fabrice

Par **Marck.ESP**, le **13/08/2021** à **16:09**

Bonjour

Vous pouvez poser une question, mais ce forum n'est pas destinée à l'exposition de votre avis personnel...

Par **P.M.**, le **13/08/2021** à **16:49**

Bonjour,

Etre vacataire n'empêche pas d'être salarié...

Il semblerait que l'employeur agisse dans le cadre légal donc en dehors du pass sanitaire, je ne vois pas ce que vous pourriez présenter d'autre car votre refus de vaccination ne semble pas justifié par un motif médical reconnu...